

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE**

**Séance du 18 mai 2017**

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Gérard BRAMOULLÉ - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**TRA 014-1936/17/BM**

**■ Demande de subvention auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le cofinancement des études relatives à l'opération Pont de la Guiramande à Aix-en-Provence**

**MET 17/3293/BM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

**Descriptif de l'opération concernée :**

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'est engagée en 2013 dans un projet d'ouvrage d'art sur la rivière l'Arc (commune d'Aix-en-Provence). Celui-ci constituera, à terme, une véritable couture entre deux zones urbaines situées au sud de la commune.

Cet ouvrage d'art permettra d'offrir une alternative efficace aux itinéraires des lignes de transports en commun. En effet, avec l'ouverture de la gare routière Krypton, couplée à un parc relais de 900 places de stationnement, le réseau de transports en commun se réorganise en intégrant cet équipement.

Le futur ouvrage de la Guiramande est situé dans un environnement stratégique du territoire du Pays d'Aix, ce pont sera le lien entre l'opération Plan Campus et son extension sur le site de la Pauliane au sud de l'Arc.

**Signé le 18 Mai 2017  
Reçu au Contrôle de légalité le 31 mai 2017**

Plusieurs lignes de transport public ont été rabattues sur la gare routière attenante au parc relais Krypton, s'inscrivant ainsi dans la politique cohérente en faveur de la performance des transports décrite dans Plan de Déplacements Urbains d'Aix-en-Provence et dans l'Agenda métropolitain de la mobilité adopté en décembre 2016.

L'ouvrage de la Guiramande offre une opportunité économique et performante pour les lignes des réseaux de transport en provenance du sud de l'agglomération d'Aix-en-Provence et en rabattement sur ce site.

Au-delà de l'aspect transport en commun cet ouvrage accueillera également toutes les composantes modales (piétons, cycles et véhicules particuliers) offrant ainsi l'ensemble des alternatives de mobilité et d'accessibilité nécessaires au futur campus universitaire ainsi qu'aux habitants du territoire du Pays d'Aix.

### **Cofinancement par la Région des études relatives à l'opération :**

Par délibération n°2009-A218 du 11 décembre 2009, le Conseil communautaire de la Communauté du Pays d'Aix a approuvé la convention de partenariat « Contrat de développement Région Provence Alpes Côte d'Azur/ Communauté du Pays d'Aix 2010-2013 ».

Cette convention de partenariat a été conclue « dans le but de réaliser des projets communautaires revêtant un intérêt régional et qui concourent à la promotion du territoire, à sa structuration et au développement des transports (...) ».

Au titre de l'aménagement du territoire et des transports, cette convention prévoit notamment un financement régional pour la création de deux ponts sur l'Arc.

Un de ces deux ouvrages est intitulé « Pont au niveau du parking Krypton ».

La convention stipule que « cet ouvrage serait construit dans le prolongement du chemin de la Plaine des Dèes et aboutirait au nord près du parking du Krypton ». Il s'agit de l'ouvrage appelé aujourd'hui Pont de la Guiramande.

« Ce projet permet la création d'un nouvel itinéraire utilisable par les transports en commun en liaison entre le quartier du Pont de l'Arc et le quartier des Facultés ».

La Région prévoit, d'une part, un cofinancement pour la réalisation de l'ouvrage (subvention de 750.000 € sur un montant de 5.000.000 € HT pour le total de l'opération) et, d'autre part, une subvention pour les études.

Sur un montant total estimatif des études de 500.000 € HT, le montant prévisionnel de la subvention de la Région est de 100.000 €, la part de la Communauté du Pays d'Aix s'élève à 400.000 €, la part d'autres financeurs comme la Ville d'Aix-en-Provence étant « à déterminer ».

Par un courrier du 6 août 2010, la Communauté du Pays d'Aix a sollicité la participation de la Région pour cette opération, pour un montant de 150.000 €, le montant total du projet étant de 500.000 €, sous l'intitulé « Etudes optimisation parking de persuasion Krypton dessertes universitaires - Projet N°1.13 - inclus dans la convention de partenariat « Contrat de développement » signée le 1er février par la CPA et la Région ».

Par courrier daté du 1er octobre 2013, la Région a accusé réception de cette demande d'intervention financière, enregistrée sous le n° 2013-16853 à la date du 01/10/2013, pour l'opération dont l'objet est : « Contrat de développement CR PACA/CPA : n°1.13b intitulé « Optimisation parking persuasion Krypton associé au Plan Campus et desserte des domaines universitaires ».

La Région a attribué début 2017 un nouveau numéro à ce dossier : 2017-05730.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et à signer tous les documents y afférents, pour l'opération « Optimisation parking persuasion Krypton associé au Plan Campus et desserte des domaines universitaires », référencée par la Région sous le n° 2017-05730, pour un montant de 150.000 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

**Signé le 18 Mai 2017**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 31 mai 2017**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2009-A218 du Conseil communautaire de la Communauté du Pays d'Aix du 11 décembre 2009 portant approbation de la convention de partenariat « Contrat de développement Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Communauté du Pays d'Aix 2010 – 2013 » ;
- La délibération n°2013\_A138 du Conseil communautaire de la Communauté du Pays d'Aix du 18 juillet 2013 portant approbation du programme de travaux du pont de la Guiramande à Aix-en-Provence ;
- La délibération n° HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 11 mai 2017.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de solliciter une subvention de 150.000 € auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur, pour le cofinancement des études relatives à l'opération Pont de la Guiramande à Aix-en-Provence.

**Délibère**

**Article 1 :**

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

**Article 2 :**

Une subvention est sollicitée auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le cofinancement des études relatives à l'opération du pont de la Guiramande à Aix-en-Provence pour un montant de 150.000 euros sur un coût total de 500 000 euros hors taxe. (30,00 % du montant total des études).

La recette correspondante est constatée au Budget Annexe « Transport » de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Section d'investissement – Nature : 1312 Subvention d'équipement - Région  
Opération : 668. Autorisation de Programme : DI6684 AP

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS

Signé le 18 Mai 2017  
Reçu au Contrôle de légalité le 31 mai 2017